

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 31 MARS 2008**

Convocation : le 20 mars 2008

Affichage : le 20 mars 2008

Nombre de conseillers en exercice : 23 dont 21 présents et 22 votants (sauf pour le point 1 : 20 présents et 21 votants).

L'an deux mil huit, le 31 mars, à **18 heures 30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,.

Etaient présents : MM LEDOUX, AUXEPAULES, BARILLER, JOUIN, ADOTEVI, GALOPIN, Mme DARY, MM LENEVEU, MAUDUIT, Mmes HAMEL et AGUILLEE, M DREAN, Mmes TRANI-GUILLEM, LECOZ-DUBOIS, M CHAPELIERE, Mmes AVIGNON et ROBERT, M PERIER, Mme VEVE, M. TRANCHIDO, Mme DESCHAMPS

Absents excusés : Chantal BLANCHETIERE, Eléonore VEVE (pour le premier point)), Anne- Françoise ASSIMINGUE

Pouvoirs : de Chantal BLANCHETIERE à Patrick LEDOUX, et d'Anne-Françoise ASSIMINGUE à Eléonore VEVE

Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Claude PERIER

1) ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CAEN LA MER

En vertu des statuts de Caen la Mer, et notamment son article 6, la représentation de la ville de Louvigny au Conseil Communautaire se présente comme suit :

- 2 conseillers communautaires titulaires
- 1 conseiller communautaire suppléant

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés : 21

Majorité absolue : 11

Ont obtenu : Patrick LEDOUX 21
Jacques CHAPELIERE 21
Pascal JOUIN 21

Patrick LEDOUX et Jacques CHAPELIERE sont élus titulaires, Pascal JOUIN suppléant

2) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU SYVEDAC

En vertu de l'article L.5711-1 du CGCT, l'élection de délégué à Caen la Mer du « syndicat mixte fermé » pour la valorisation et le traitement des ordures ménagères se fera lors du prochain conseil communautaire.

Le conseil municipal de Louvigny doit désigner un membre titulaire et un suppléant, qui seront approuvés par le conseil communautaire.

Vu que le CGCT ne précise pas les modalités de désignation, M.Ledoux, Maire de Louvigny, propose à ses collègues de voter à main levée pour la désignation des délégués.

Jacques CHAPELIERE (titulaire) et Sébastien GALOPIN (suppléant) sont élus à l'unanimité

3) DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE CAEN METROPOLE

En vertu de l'article L.5711-1 du CGCT, l'élection de délégué à Caen la Mer du « syndicat mixte fermé » CAEN METROPOLE se fera lors du prochain conseil communautaire.

Le conseil municipal de Louvigny doit désigner un membre titulaire, qui sera approuvé par le conseil communautaire

Vu que le CGCT ne précise pas les modalités de désignation, M. Ledoux, Maire de Louvigny, propose à ses collègues de voter à main levée pour la désignation des délégués.

Patrick LEDOUX est élu délégué à l'unanimité

4) ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SDEC

Vu que le CGCT ne précise pas les modalités de désignation, M. Ledoux, Maire de Louvigny, propose à ses collègues de voter à main levée pour la désignation des délégués.

Patrick LEDOUX (titulaire) et Alain TRANCHIDO (suppléant) sont élus à l'unanimité

5) ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIAEP

Vu que le CGCT ne précise pas les modalités de désignation, M. Ledoux, Maire de Louvigny, propose à ses collègues de voter à main levée pour la désignation des délégués.

Alain TRANCHIDO et Christine DARY sont élus à l'unanimité

6) ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DE GESTION DE L'ECLAIRAGE DE LA VOIRIE PERIPHERIQUE DE L'AGGLOMERATION CAENNAISE

Vu que le CGCT ne précise pas les modalités de désignation, M. Ledoux, Maire de Louvigny, propose à ses collègues de voter à main levée pour la désignation des délégués.

Jean-Claude PERIER (titulaire) et Pascal JOUIN (suppléant) sont élus à l'unanimité

7) ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES SERVICES URBAINS DE L'AGGLOMERATION CAENNAISE

Vu que le CGCT ne précise pas les modalités de désignation, M. Ledoux, Maire de Louvigny, propose à ses collègues de voter à main levée pour la désignation des délégués.

Alain TRANCHIDO et Jean-Claude BARILLER (titulaires) et Jean-Claude PERIER et Gilles MAUDUIT (suppléants) sont élus à l'unanimité

8) ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DU SIGAZ

Vu que le CGCT ne précise pas les modalités de désignation, M. Ledoux, Maire de Louvigny, propose à ses collègues de voter à main levée pour la désignation des délégués.

Alain TRANCHIDO (titulaire) et Gilles MAUDUIT (suppléant) sont élus à l'unanimité

9 ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIGRSO

Vu que le CGCT ne précise pas les modalités de désignation, M. Ledoux, Maire de Louvigny, propose à ses collègues de voter à main levée pour la désignation des délégués.

Jean-Claude PERIER, Marie-Laure LECOZ- DUBOIS (titulaires) et Léopold ADOTEVI (suppléant) sont élus à l'unanimité

10) ÉLECTION DES MEMBRES DE LA MISSION LOCALE

Vu que le CGCT ne précise pas les modalités de désignation, M. Ledoux, Maire de Louvigny, propose à ses collègues de voter à main levée pour la désignation des délégués.

Edith HAMEL (titulaire) et Jérôme LENEVEU (suppléant) sont élus à l'unanimité

11) ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAO

M. Ledoux, Maire de Louvigny, propose au Conseil Municipal d'élire les membres de la Commission d'appel d'offres.

L'article 22 du Code des Marchés Publics al. 4 énonce que la composition de la CAO pour une commune de moins de 3500 habitants est la suivante :

- Le Maire est président de droit de la CAO
- Trois membres du Conseil Municipal sont élus à la représentation proportionnelle et au plus fort reste.
- Trois membres suppléants sont également élus dans les mêmes conditions.

Pour information peuvent assister aux réunions avec voix consultative à la CAO, le receveur municipal ; un représentant du directeur départemental de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ; un représentant du service technique compétent (pour les marchés de travaux) et des personnalités compétentes (éventuellement désignées par le président de la commission).

Alain TRANCHIDO, Pascal JOUIN, Gilles MAUDUIT (titulaires) Christine DARY, Anne-Marie ROBERT, Edith HAMEL (suppléants) sont élus à l'unanimité

12) ÉLECTION D'UN MEMBRE AU CNAS

Vu que le CGCT ne précise pas les modalités de désignation, M. Ledoux, Maire de Louvigny, propose à ses collègues de voter à main levée pour la désignation des délégués.

Le CNAS est le Comité National d'Action Sociale pour le personnel des Collectivités Territoriales.

Chantal BLANCHETIERE est élue déléguée à l'unanimité

13) AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION VISANT A EXPLOITER UNE INSTALLATION CLASSÉE PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ COULIDOOR

La société COULIDOOR, située à Verson, fabrique des portes et des aménagements de placards en panneaux de particules de bois agglomérés mélaminés prêts à l'emploi.

La présente demande est motivée par l'accroissement de la capacité de production de la société et l'installation de nouvelles machines. Cet accroissement de la puissance installée classe le site, déjà déclaré en 2000, sous le régime de l'autorisation. Il s'agit d'une demande de régularisation liée à une augmentation d'une activité déjà existante. La commune de Louvigny est située dans le périmètre des 3 km du site exploité, elle est donc concernée par l'enquête publique.

L'étude d'impact présente les dispositifs mis en œuvre par la société pour assurer conformément aux normes en vigueur la gestion des eaux usées et des eaux pluviales, la pollution de l'air, le bruit, la gestion des déchets, le transport et l'intégration paysagère.

Le risque principal encouru sur ce site est le risque incendie. L'étude des dangers développe donc essentiellement le dispositif mis en œuvre contre ce risque pour assurer la sécurité des tiers et de l'environnement.

Enfin le dossier présente de façon détaillée la notice d'hygiène et de sécurité du personnel.

L'examen du dossier présenté, en particulier l'étude d'impact, l'étude des dangers et la notice hygiène et sécurité du personnel n'appelant pas de remarque particulière,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande d'autorisation visant à exploiter une installation classée présentée par la société COULIDOOR.

Le Conseil Municipal exprime un avis favorable à l'unanimité

14) NUMÉROTATION DE VOIRIE

Monsieur Jouin, Maire-Adjoint présente la numérotation de voirie ci-après

Il y a nécessité de proposer une numérotation supplémentaire rue Maison Molière, suite à la division de la parcelle AH 25, en vue d'une nouvelle construction.

Le conseil décide d'attribuer le n° 18 à cette nouvelle parcelle.

Adopté à l'unanimité

15) NUMÉROTATION DE VOIRIE

Monsieur Jouin, Maire-Adjoint présente la numérotation de voirie ci-après
Il y a nécessité de proposer une numérotation supplémentaire rue du Jardin Rouge, suite à la division de la parcelle AB 159, en vue d'une nouvelle construction.

Le conseil décide d'attribuer le n° 11 à cette nouvelle parcelle.

Adopté à l'unanimité

16) AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX DE LA RD 08

Monsieur Jouin, Maire-Adjoint informe les conseillers municipaux que le marché relatif aux aménagements des RD n°8/RD n°212 du « Mesnil de Louvigny » et de ses abords est fructueux.

Ce marché est un marché sur appel d'offres ouvert, passé en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics (CMP).

L'entreprise la mieux disante est Mastello pour un montant HT de 397 098,15 € et de 474 929,39 € TTC

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer le marché avec l'entreprise Mastello pour un montant de 397 089,15 € HT et à prendre toute décision relative à son exécution et à signer d'éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité

17) AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ RELATIF AU CONTRÔLE TECHNIQUE DU MARCHÉ DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur Jouin, Maire-Adjoint présente l'analyse ci-jointe au Conseil Municipal et propose de retenir l'entreprise la mieux disante en l'espèce SOCOTEC pour un montant de 11 335 € HT

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer le marché avec la société SOCOTEC pour un montant de 11 335 € HT et à prendre toute décision relative à son exécution et à signer d'éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité

18) AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ RELATIF AU CONTRÔLE SPS DU MARCHÉ DE L'ÉCOLE MATERNELLE

Monsieur Jouin, Maire-Adjoint présente l'analyse ci-jointe au Conseil Municipal et propose de retenir l'entreprise la mieux disante en l'espèce DOMIA pour un montant de 5 320 € HT

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer le marché avec la société DOMIA pour un montant de 5 320 € HT et à prendre toute décision relative à son exécution et à signer d'éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité

19) SDEC : DÉPLACEMENT D'UN CANDELABRE PRÈS DE LA SALLE DES FÊTES

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour le déplacement d'un candélabre près de la salle des fêtes.

- La construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE,
- La contribution de la commune s'élève à la somme de 1 195,66 € correspondant au montant du devis de 1 986,40 € TTC, déduction faite de la participation du SDEC ENERGIE.
- La commune s'engage à verser cette somme dans la caisse du receveur du SDEC dès que l'avis lui sera notifié.
- La commune prend note :
 - o Des imputations budgétaires à transcrire sur le budget communal.

Affectation	Article	Montant
Dépenses Fonctionnement	6554- fonds de concours aux organismes publics- autres établissements publics locaux	1 195,66 €

La commune prend à sa charge la dépense en dépit du transfert de sa compétence au SDEC-ENERGIE.

Adopté à l'unanimité

20) SDEC : EXTENSION ÉLECTRIQUE DU CIMETIÈRE PAYSAGER

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour autoriser l'extension électrique du « nouveau cimetière »

- La construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE,
- La contribution de la commune s'élève à la somme de 1 297,02 € correspondant au montant du devis de 2 358,21 € TTC, déduction faite de la participation du SDEC ENERGIE.
- La commune s'engage à verser cette somme dans la caisse du receveur du SDEC dès que l'avis lui sera notifié.
- La commune prend note :
 - o Des imputations budgétaires à transcrire sur le budget communal.

Affectation	Article	Montant
Dépenses Fonctionnement	6554- fonds de concours aux organismes publics- autres établissements publics locaux	1 297,02 €

La commune prend à sa charge la dépense en dépit du transfert de sa compétence au SDEC-ENERGIE.

Adopté à l'unanimité

21) SDEC : EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE « POMPES »

Les membres du Conseil Municipal autorisent le SDEC à réaliser une étude relative à l'alimentation électrique des pompes E.P – E.U près de la Salle des Fêtes sur la parcelle n° 164, section cadastrale AA

Adopté à l'unanimité

22) SDEC : ECHELONNEMENT DES PAIEMENTS

Les membres du Conseil Municipal autorisent M. Ledoux à accepter l'échelonnement des paiements des travaux d'éclairage des tranches 1 et 2 de la Grande Rue et du rond point du Champs Du Roy.

Adopté à l'unanimité

23) AUTORISATION DE SIGNER UN CONTRAT D'ASSURANCE

M. Ledoux, Maire de Louvigny, propose au Conseil Municipal de signer le contrat d'assurance automobile pour le véhicule « CITROEN BERLINGO » avec AXA Assurance pour une cotisation annuelle TTC d'un montant de 378,31 €.

Adopté à l'unanimité

24) QUESTIONS DIVERSES

Informations diverses

Conseil d'école élémentaire le vendredi 4 avril à 18h

Inscriptions aux écoles le mercredi 2 avril de 13h30 à 16h30 et le samedi 5 avril de 9h à 12h à la mairie

Le prochain LOUPY doit paraître fin mai si possible : le dossier central sera le nouveau conseil municipal

La séance est levée à 21h20